Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-243500618-20251208-2025_121-DE

brocéliande communauté

Brocéliande Communauté
1 rue des Korrigans
35380 PLÉLAN-LE-GRAND
02.99.06.84.45
www.cc-broceliande.bzh

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire

Séance du 08 décembre 2025

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

BROCÉLIANDE COMMUNAUTÉ

N°2025-121

En exercice : 30
Présents (P) : 21
Excusés (E) : 5
Pouvoirs : 4
Nombre de votes : 25

L'an deux mil vingt-cinq, le 8 décembre, les conseillers communautaires se sont réunis salle Ozégane à Plélan-le-Grand sur convocation du Président, Monsieur Bernard ETHORÉ en date du 28 novembre 2025.

Conseillers en exercice : Annick AUBIN (P), Gérard BERRÉE (P), Dominique BOISSEL (P), Bruno BOURGEOIS (E – A donné pouvoir à Roland HERCOUËT), Dominique DAHYOT (P), Evelyne DAVID (P), Murielle DOUTÉ-BOUTON (P), Michel DUAULT (P), Stéphanie DUMAND (E), Bernard ETHORÉ (P), Éric FERRIERES (P), Audrey GRUEL (P), Didier GUÉRIN (P) Roland HERCOUET (P), Audrey HIROU-ROBERT (E), Françoise KERGUELEN (P), Sébastien LE RHUN (E), Alain LEFEUVRE (P), Sylvie LEROY (P), Aude MARTY (E - – A donné pouvoir à Murielle DOUTÉ-BOUTON), David MOIZAN (P), Sandrine NOGUES (E – A donné pouvoir à Michel DUAULT), Chantal PERSAIS (P), Pierre PERSEHAIE (P), Ange PRIOUL (P), Patrick RIFFAULT (P), Catherine ROBIN (P), Arlette ROUZEL (E), Fabienne SAVATIER (E), Éric THOMAS (P – A donné pouvoir à Ange PRIOUL)

Secrétaire de séance : Chantal PERSAIS

SERVICE COMMUN INFORMATIQUE
RENOUVELLEMENT D'UN CONTRAT DE PROJET

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-243500618-20251208-2025_121-DE

Vu *le Code général de la fonction publique,*
Vu *la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,*
Vu *le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,*
Vu *les statuts de Brocéliande communauté*
Vu *le budget communautaire*
Vu *le tableau actuel des effectifs de la collectivité*
Vu *la délibération n°2022-065 du 11 juillet 2022 créant un service commun informatique, réseau et téléphonie, créant un poste non permanent et autorisant le recrutement d'un informaticien en CDD pour une durée de 3 ans*
Vu *la position favorable du COPIL du service commun en date du 13 novembre 2025*

Monsieur le Président rappelle qu'il a été créé un service commun informatique, réseau et téléphonie pour Brocéliande Communauté et les communes de Bréal-sous-Montfort, Maxent, Plélan-le-Grand et Saint-Thurial.

Monsieur le Président rappelle que les missions principales dévolues au service commun informatique, réseau et téléphonie sont les suivantes :

- Exploitation et maintenance des équipements du SI
- Aide et accompagnement des utilisateurs
- Gestion des incidents d'exploitation
- Installation, gestion et suivi des équipements informatiques

Les actions menées depuis la création de ce service sont nombreuses :

→ Sécurité informatique
  - Renforcement des protections contre les cyberattaques (pare-feu, antivirus, sauvegardes, réseaux)
  - Sensibilisation des agents aux bonnes pratiques (phishing, mots de passe).

→ Infrastructure et réseau :
  - Mise à jour des serveurs
  - Renouvellement et modernisation des parcs informatiques prenant en compte les divers logiciels métiers, méthodes de travail, échange de données

→ Optimisation des connexions fibre

→ Projets numériques :
  - Déploiement d'outils collaboratifs (messagerie sécurisée, visioconférence)
  - Avancement du projet de dématérialisation des procédures administratives

→ Maintenance et support : gestion des incidents, assistance aux utilisateurs (agents et élus), suivi des équipements informatiques

La délibération initiale du 11 juillet 2022 permettant le recrutement de l'agent en CDD de projet prévoyait expressément une durée maximale de 3 ans. Le contrat de l'agent arrivera à son terme le 31 janvier 2026.

Monsieur le Président expose qu'aux termes de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Les membres du COPIL du service commun, réunis le 13 novembre 2025, proposent de renouveler à compter du 1er février 2026 le contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-243500618-20251208-2025_121-DE

Les missions de l'agent sous contrat de projet seront les suivantes :

- Exploitation et maintenance du Système d'Information
  - Assurer le bon fonctionnement des équipements et périphériques informatiques
  - Appliquer les consignes et procédures dans les délais
  - Contrôler les opérations d'exploitation et maintenir les systèmes en conditions opérationnelles
  - Proposer des adaptations en lien avec l'évolution des collectivités

- Assistance et accompagnement des utilisateurs
  - Former et accompagner les agents à l'usage des outils informatiques
  - Concevoir des supports pédagogiques et animer des sessions de formation bureautique
  - Rédiger des guides et supports utilisateurs

- Gestion des incidents
  - Identifier les causes des dysfonctionnements
  - Effectuer un diagnostic et intervenir au premier niveau
  - Mettre en place un plan de reprise d'activité

- Installation et suivi des équipements
  - Installer, gérer et maintenir les matériels informatiques et téléphoniques
  - Garantir la sécurité des systèmes (antivirus, RGPD, sauvegardes)
  - Effectuer les mises à jour et prévenir les risques

- Relation avec prestataires et partenaires
  - Assurer le lien avec les partenaires externes (ex. Mégalis)
  - Participer au renouvellement et à la modernisation des parcs informatiques

- Administration et optimisation
  - Suivre la gestion du parc (serveurs, postes, imprimantes, téléphonie)
  - Administrer les outils et matériels (switchs, pare-feu, messagerie, sauvegardes)
  - Mettre en place une stratégie pour optimiser la gestion du parc

Monsieur le Président indique que l'agent recruté exercera ses missions au sein du pôle Ressources et Moyens généraux de Brocéliande Communauté. Son contrat prendra fin lors de la réalisation de l'opération pour lequel le contrat a été conclu.

L'agent assurera les fonctions de responsable du service commun informatique à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 37/35ème. L'emploi sera classé dans la catégorie hiérarchique B. La rémunération sera déterminée selon un indice de rémunération maximum brut de 684.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide :
- d'AUTORISER le renouvellement du contrat de projet, pour une durée de 3 ans maximale, à compter du 1er février 2026 selon les conditions ci-dessus exposées
- d'INDIQUER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de la collectivité
- de PROCÉDER à la modification du tableau des effectifs
- d'AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Le 10 décembre 2025,
Pour extrait conforme,
Le Président
Bernard ETHORÉ